**Canada**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 08 septembre 2025**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 08 nième jour du mois de septembre deux mille-vingt-cinq, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Vacant

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge Directeur général, greffier-trésorier assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 11 août 2025;
5. Inscription du directeur général au Colloque annuel de ADMQ;
6. Invitation au brunch annuel pour la fondation Camel Roy;
7. Invitation au Gala Sportif du FRIL édition 2025;
8. Invitation d’un cocktail dinatoire pour la Fondation Hôpital La Malbaie;
9. Demande de commandite Club d’auto-neige Le Sapin d’or;
10. Présenter une demande d’aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizon au montant de 25000.00$;
11. Autorisation du matricule 0777 40 7015 a utiliser une partie du lot 6 054 597;
12. Appuie d’une demande a la CPTAQ numéro 451123 pour l’aliénation d’un seul lot réputé contigu de côté différent de la rue;
13. Réparation du camion GMC 1500 2011;
14. Travaux urgence sur le rang St-Antoine;
15. Achat ensemble de réparation pour borne fontaine;
16. Achat pour le remplacement des couteaux pour la débroussailleuse modèle Orsi;
17. Achat de sulfate d’aluminium 48% pour le traitement des eaux usées;
18. Remplacement de deux panneaux électriques à la demande de l’assureur;
19. Varia;
20. Comptes à ratifier d’août 2025;
21. Comptes à payer d’août 2025;
22. Salaires du mois d’août 2025;
23. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
24. Période de questions allouée aux contribuables;
25. Levée de l’assemblée.

RÉSOLUTION 2025-09-5726

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant.

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025**

RÉSOLUTION 2025-09-5727

QUE le procès-verbal du 11 août 2025 soit, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 août 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025, qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5 – INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU COLLOQUE ANNUEL DE ADMQ**

RÉSOLUTION 2025-09-5728

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire Eric Thivierge, d.g, et greffier-trésorier au colloque annuel de ADMQ qui aura lieu le 17 et 18 septembre 2025 au montant de 200$ plus taxes incluant 1 repas et de payer les frais inhérents.

**6 -INVITATION AU BRUNCH ANNUEL POUR LA FONDATION CARMEL ROY**

RÉSOLUTION 2025-09-5729

ATTENDU que la Fondation Carmen Roy organise un brunch le 21 septembre 2025 au Centre des loisirs de St-Siméon;

ATTENDU que cet événement vise à amasser des fonds pour soutenir une meilleure qualité de vie des personnes résidant dans les centres d’hébergement de soins de longue durée et de soutenir le précieux travail des groupes de bénévoles;

ATTENDU que le conseil municipal désire appuyer cette initiative locale et témoigner de son soutien envers la Fondation Carmen Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

Que la Municipalité de Notre-Dame-Des-Monts accorde une aide financière de 40.00$ pour l’achat de deux billets à la Fondation Carmen Roy pour le brunch annuel le 21 septembre 2025, qui se tiendra au Centre des loisirs de St-Siméon.

**7 – INVITATION AU GALA SPORTIF DU FRIL ÉDITION 2025**

RÉSOLUTION 2025-09-5730

**ATTENDU QUE** le Gala sportif du FRIL, édition 2025, se tiendra le 13 novembre 2025 au Fairmont Manoir Richelieu;

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge important de participer et d’encourager cet événement sportif d’envergure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

**QUE** la Municipalité procède à l’achat d’un (1) billet **sans place assise attitrée** pour le Gala sportif du FRIL – Édition 2025, au coût de 150.00$;

**8 -INVITATION D’UN COCKTAIL DINATOIRE POUR LA FONDATION HÔPITAL DE LA MALBAIE**

RÉSOLUTION 2025-09-5731

ATTENDU que la Fondation Hôpital de La Malbaie organise un cocktail dinatoire le 09 octobre 2025 au Domain Forget à St-Iréné;

ATTENDU que cet événement vise à amasser des fonds pour favoriser le maintien et le développement des soins et des services offerts par l’Hôpital de La Malbaie;

ATTENDU que le conseil municipal désire appuyer cette initiative locale et témoigner de son soutien envers la Fondation de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

Que la Municipalité de Notre-Dame-Des-Monts accorde une aide financière de 60.00$ sous forme de don à la Fondation Hôpital de La Malbaie pour le cocktail dinatoire le 09 octobre 2025, qui se tiendra au pavillon Joseph-Rouleau du Domaine Forget de Charlevoix.

**9 -DEMANDE DE COMMANDITE CLUB D’AUTO-NEIGE LE SAPIN D’OR**

RÉSOLUTION 2025-09-5732

ATTENDU qu’une demande de commandite du Club d’auto-neige le Sapin d’Or Inc. pour la saison 2025-2026 a été demandé à la municipalité;

ATTENDU que la publicité dans le bottin est au coût de 165$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

Que la Municipalité de Notre-Dame-Des-Monts accorde une aide financière de 165.00$ plus taxes sous forme d’une publicité de 1/3 de pages couleur dans le bottin.

**10 – PRÉSENTER UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZON AU MONTANT DE 25000.00$**

RÉSOLUTION 2025-09-5733

ATTENDU que la municipalité souhaite moderniser les équipements actuels, et d’en ajouter de nouveaux afin d’améliorer la qualité des personnes aînées vulnérables ou en situation d’isolement;

ATTENDU que le programme Nouveaux Horizon convient parfaitement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

D’AUTORISÉ monsieur Marc-Antoine Belley à présenter une demande financière dans le cadre du programme nouveaux Horizon au montant de 25 000$.

**11 – AUTORISATION DU MATRICULE 0777 40 7015 A UTILISER UNE PARTIE DU LOT 6 054 597**

RÉSOLUTION 2025-09-5734

**ATTENDU** qu’une demande a été formulée afin d’utiliser une partie du lot 6 054 597, afin de permettre l’accès à son immeuble;

ATTENDU que la municipalité n’utilise la partie du lot 6 054 597 concerné par la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Que la municipalité autorise l’utilisation, par Gestion Multi-Consort inc. d’une portion du lot 6 054 597, sur une longueur de 30 mètres, conformément à l’annexe 1 jointe à la présente résolution.
2. Que cette autorisation est accordée exclusivement à Gestion Multi-Consort inc. à des fins d’accès au lot 6 054 494.
3. Que le propriétaire du lot 6 054 494 n’a aucun droit de bloqué l’accès de quelques manières que ce soit; Que s’il y a entrave la municipalité retira les dits entraves sur le champ, sans préavis, et les frais encourues seront facturé au propriétaire du lot 6 054 494.
4. Que tous les travaux d’aménagement et d’entretien devront être réalisés conformément aux normes du ministère des Transports du Québec et/ou des règlements municipaux.
5. Que tous les coûts relatifs aux travaux et à l’entretien seront entièrement assumés par le propriétaire du lot 6 054 494.
6. Que cette autorisation ne soit pas interprétée comme une reconnaissance de droit de propriété mais seulement comme une autorisation en faveur de Gestion Multi-Consort inc.
7. En cas d’alinéation de l’immeuble par Gestion Multi-Consort inc., cette autorisation sera automatiquement révoquée sans préavis.

**12 –APPUIE D’UNE DEMANDE A LA CPTAQ NUMÉRO 451123 POUR L’ALIÉNATION D’UN SEUL LOT RÉPUTÉ CONTIGU DE CÔTÉ DIFFÉRENT DE LA RUE**

RÉSOLUTION 2025-09-5735

CONSIDÉRANT QU’une demande d’appui du projet a été déposée à la municipalité pour une alinéation d’un seul lot réputé contigu de côté différent de la rue sur le lot 6 054 519;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants **:** Majoritairement 7 (Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent) et minoritairement 4 (Sols présentant de graves imitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales);

CONSIDÉRANT le faible impact de cette demande sur la préservation de l’agriculture, des ressources d’eau et du sol dans la région;

CONSIDÉRANT QUE Les conséquences d’une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d’utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l’exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4 du deuxième alinéa de l’article 113 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (chapitre A-19.) :Il n’y aura pas decontraintes supplémentaires lié aux distances séparatrices considérant qu’il s’agit d’une aliénation;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes et les effets résultant de l’application des lois et règlements, notamment en matière d’environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale : Il n’y aura pas de contraintes supplémentaires lié aux distances séparatrices considérant qu’il s’agit d’une aliénation;

CONSIDÉRANT QUE l’homogénéité de la communauté et de l’exploitation agricole : Lot fortement boisé, présence de quelques terres cultivées à l’alentour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-Des-Monts appuie la présente demande pour les raisons mentionnées ci-dessus et demande à la CPTAQ d’autoriser l’alinéation d’un seul lot réputé contigu de côté différent de la rue sur le lot 6 054 519.

**13 – RÉPARATION DU CAMION GMC 1500**

RÉSOLUTION 2025-09-5736

**ATTENDU** que le camion GMC 1500 de la municipalité présente un bris à la portière, laquelle ne s’ouvre plus;

**ATTENDU** qu’il est nécessaire de remplacer le mécanisme intérieur de la porte;

**ATTENDU** que la réparation doit être effectuée rapidement afin d’assurer le bon fonctionnement et la sécurité du véhicule municipal ;

**ATTENDU** que le fournisseur St-Gelais Automobile a présenté une soumission au montant de 1 960,33 $ avant taxes, pièces et main-d’œuvre incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. D’autoriser la réparation de la portière du camion GMC 1500 de la municipalité.
2. De confier les travaux à **St-Gelais Automobile** pour un montant de **1 960,33 $ avant taxes**, incluant pièces et main-d’œuvre.

**14 – TRAVAUX D’URGENCE SUR LE RANG SAINT-ANTOINE**

RÉSOLUTION 2025-09-5737

ATTENDU QU’il s’est former un gros trou dans l’asphalte au-dessus du ponceau dans le rang St-Antoine;

ATTENDU QU’après vérification par le département des travaux publics le ponceau était en très mauvaise état;

ATTENDU QU’il y a sur cette portion un grand achalandage de camion lourd dû à proximité d’une carrière, de compagnies d’excavation et de ferme;

ATTENDU QUE la municipalité ne pouvait repousser les travaux puisque cette portion du rang est dans les travaux de surfaçage autoriser à la séance du mois d’août;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires pour la réalisation des travaux seront puisés à même l’aide financière octroyée dans le cadre du **Volet Entretien 2025-2026 du ministère des Transports;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise l’octroi à différents fournisseurs pour la somme de 6138.54$ taxes exclues pour l’exécution des travaux décrits ci-dessus;

**15 – ACHAT ENSEMBLE DE RÉPARATION POUR BORNE FONTAINE**

RÉSOLUTION 2025-09-5738

ATTENDU QU’il est nécessaire de procéder à la réparation de la borne-fontaine numéro NDDM007 située sur la rue La Forêt;

ATTENDU QU’il est jugé opportun de conserver un ensemble de garnitures supplémentaire en inventaire pour d’éventuels besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la municipalité procède à l’achat de deux (2) ensembles de garnitures pour borne-fontaine auprès du fournisseur Huot, au montant de 130,77 $, taxes et transport en sus;

QUE l’un des ensembles serve à la réparation de la borne-fontaine numéro NDDM007 et que l’autre soit conservé en inventaire.

**16 – ACHAT POUR LE REMPLACEMENT DES COUTEAUX POUR LA DÉBROUISSALLEUSE MODÈLE ORSI**

RÉSOLUTION 2025-09-5739

ATTENDU QU’il est nécessaire de procéder à la maintenance des équipements afin de répondre à la tâche lorsque la municipalité en a besoin;

ATTENDU QU’il est jugé opportun de conserver les couteaux usagés pour réparation d’urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la municipalité procède à l’achat de vingt-quatre (24) couteaux auprès du fournisseur Centre Agricole Neuville, au montant de 1806.48$, taxes et transport en sus;

**17 – ACHAT DE SULFATE D’ALUMINIUM 48% POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

RÉSOLUTION 2025-09-5740

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l’entretien régulier et au bon fonctionnement de son système de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE l’utilisation de sulfate d’aluminium est nécessaire pour le processus de traitement afin de favoriser la décantation des matières en suspension et de réduire la charge en phosphore ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se procurer une nouvelle quantité de sulfate d’aluminium pour assurer la continuité du service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. QUE le Conseil municipal autorise l’achat de **sulfate d’aluminium** pour les besoins du traitement des eaux usées ;
2. QUE cette dépense soit effectuée auprès du fournisseur Epuro Canada, pour un montant estimé à 2064.16$ toutes taxes exclues et livraison;
3. QUE la Direction générale soit autorisée à procéder à l’achat et à signer tout document requis à cet effet.

**18 – REMPLACEMENT DE DEUX PANNEAUX ÉLECTRIQUE À LA DEMANDE DE L’ASSUREUR**

RÉSOLUTION 2025-09-5741

ATTENDU Qu’à la suite de la visite préventive du 12 juin concernant la gestion des risques et les mesures de prévention, il a été constaté que la municipalité est dans l’obligation de remplacer deux panneaux électriques modèle Stab-Lok pour des panneaux conformes aux nouvelles normes;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à des entrepreneurs électriciens de déposer une soumission et que deux soumissions ont été reçues, soit celles de Alexandre Couturier et Fils Inc. ainsi que de Asselin Électrique;

ATTENDU QUE, après analyse, le conseil a retenu la soumission de Alexandre Couturier et Fils Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la municipalité procède au remplacement de deux panneaux électriques par l’entreprise Alexandre Couturier et Fils Inc., au montant de 4 395,00 $, plus taxes.

**19 – VARIA**

RÉSOLUTION 2025-09-5742

**20 – COMPTES À RATIFIER D’AOÛT 2025**

RÉSOLUTION 2025-09-5743

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration: 9 409.06$

Eau potable  0$

Total: 9 409.06$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**21 – COMPTES À PAYER D’AOÛT 2025**

RÉSOLUTION 2025-09-5744

ATTENDU QUE le directeur général produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d’août 2025 au montant de 76 255.50$.

Fonds d’administration pour août 2025 : 75 948.96$

Eau potable pour août 2025: 306.54$

TOTAL août 2025 : 76 255.50$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d’août 2025 au montant de 76 255.50$ et autorise le Directeur général à procéder au paiement des comptes au montant de 76 255.50$.

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**22 – SALAIRES DU MOIS D’AOÛT 2025**

RÉSOLUTION 2025-09-5745

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d’août 2025 au montant de 18 059.97$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d’août 2025 au montant de 18 059.97$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

**23 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**24 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**25 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2025-09-5746

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 23 minutes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Alexandre Girard

Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Eric Thivierge

Directeur général, greffier-trésorier

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 01 octobre 2025.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.